

INCORPORATION DANS L'ONTARIO.

Nous publions ci-après le texte de la lettre de M. Vale, et du certificat d'enregistrement de l'Alliance Nationale dans l'Ontario. Nous ne doutons pas que notre société, qui a déjà commencé à ensemenner le bon grain dans cette province y fera une moisson abondante dans un avenir prochain.

Toronto, 1st May, 1916.

Charles Duquette, Esq.,

Alliance, Nationale, 395 ave Viger,

Montreal, Que.

Dear Sir:—

I have much pleasure in enclosing herewith Certificate of Registry for the Alliance Nationale for the year ending 30th June, 1917.

I trust that you will be very much successful in your work in Ontario, and assure you that if I can be of any assistance to you at any time that you need, not be afraid to write to me.

Yours truly,

WILLIAM J. VALE,

Register of Friendly Society.

Copie.

DEPARTMENT OF INSURANCE, ONTARIO

No 2373

CERTIFICATE OF REGISTRY

On Friendly Society Register.

Whereas, by the Application of the Alliance Nationale, made pursuant to The Ontario Insurance Act, it has been made to appear to the undersigned, the Registrar of Friendly Societies for the Province of Ontario, that the said Applicant is entitled to registry on the FRIENDLY SOCIETY REGISTER, now, therefore.

This is to Certify that the said Society is Accordingly Registered on the said register for the transaction of Insurance against Sickness and Death—in the Province of Ontario, for the term beginning on the First day of June 1916 and ending on the Thirtieth day of June 1917, subject to the provisions of the aforesaid Act.

Entered on Friendly Society Register as No. 2291, Folio 224

WILLIAM J. VALE,

Registrar of Friendly Societies.

JESSIE M. BRUCE,

Entry Clerk.

Copie.

UN MONUMENT EN L'HONNEUR DE LOUIS HEBERT, LE PREMIER AGRICULTEUR CANADIEN.

(Communiqué)

L'idée d'ériger un monument en l'honneur du premier colon canadien, que nous avons lancée il y a quelques années, a fait du chemin. Il y a deux ans la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, par la voix de son président, M. le Dr P.-H. Bédard, lançait un appel au peuple afin d'intéresser à ce projet patriotique toutes les classes de la nation canadienne. Cet appel a été entendu. Un comité nombreux des principaux citoyens de la Capitale et d'ailleurs, fut formé et, depuis, malgré les difficultés de l'heure présente, le projet paraît peu éloigné de sa réalisation complète. Cependant la crise que nous traversons a quelque peu contribué à retarder les travaux du comité. Désireux de mener à bonne fin, et le plus promptement possible, une oeuvre

de cette importance, nous demandons maintenant aux sociétés de secours mutuels et de bienfaisance leur précieux appui, nous rappelant cet axiome: "L'Union fait la force."

Le monument Louis Hébert est destiné à honorer la classe agricole, et, comme le dit avec justesse son Eminence le Cardinal Bégin: "il sera à l'honneur de cette classe de vaillants défricheurs de notre sol, de ceux qui y font croître les moissons rémunératrices, du labeur persévérant et nécessaire pour la subsistance de nos populations."

Le dévoilement de la statue du Père de l'agriculture canadienne donnera lieu à des fêtes splendides. Ce sera par excellence la fête du foyer canadien-français, de ce foyer chrétien, qui fait la force de notre race et l'admiration des étrangers.

Le temps est venu semble-t-il de rendre cet hommage aux humbles défricheurs de notre sol, en rappelant le mérite du premier colon, qui, il y a trois siècles, abordait sur les rives du St-Laurent pour entreprendre la conquête pacifique de nos forêts canadiennes. Oui, la race française se doit à elle-même d'honorer son premier colon, et, en lui, tous ceux qui, dans la suite, ont marché sur ses traces. Pendant le temps presse; il faut verser sans tarder l'obole que nous sollicitons de tous. Déjà plusieurs Cercles de l'Alliance Nationale nous ont fait parvenir leurs souscriptions. La liste des donateurs sera publiée plus tard.

Voici la belle lettre que Mgr Bernard, évêque de St-Hyacinthe nous a fait tenir pour approuver un projet aussi patriotique.

Saint-Hyacinthe, le 8 déc. 1915.

M. l'abbé A. Couillard-Després,

Président du comité du Monument Hébert, Saint-Ours, P.Q.

Cher Monsieur.

Le Comité dont vous êtes le président a formé le projet d'ériger un monument à Louis Hébert, le premier colon de notre pays. Comme cette oeuvre me paraît éminemment patriotique je me permets de lui offrir, par votre entremise, mes sincères félicitations.

Avec vos collègues, vous vous proposez d'inaugurer ce monument en 1917, pour commémorer, comme il convient, le troisième centenaire de la prise de possession du sol canadien par ce généreux colon, qu'on peut appeler à bon droit le Père de l'agriculture au Canada. En vérité, Louis Hébert a sa place marquée parmi les hommes qui ont bien mérité de la patrie. Son courage, sa persévérance, sa foi religieuse font de lui l'un des plus beaux modèles qui puisse être placé sous le regard de notre peuple. Sans lui, l'histoire l'atteste, la Nouvelle-France était condamnée à rester, de longues années encore, un simple comptoir de la Compagnie des Marchands. En conséquence, Louis Hébert a été un des premiers bienfaiteurs du pays. Et par cela seul, il est digne de l'honneur que vous lui préparez.

Mais cet honneur ne rejallira-t-il pas encore sur toute la classe importante qui compose la majeure partie de la population de notre province? La statue de Louis Hébert, rappelant aux cultivateurs la noblesse de leur profession, sera un exemple et un encouragement. Sans aucun doute, nos cultivateurs qui passeront devant elle y puiseront des leçons de courage, d'endurance, de patriotisme, et d'attachement au sol. Voilà pourquoi votre projet me semble très opportun. Le temps est venu, en effet, de penser à ces héros modestes dont la vie de labeurs et de sacrifices vaut bien les plus belles ac-

tions d'éclat. C'est donc vous dire que votre oeuvre a toutes mes sympathies et tous mes encouragements.

Les membres de mon clergé et le fidèle de mon diocèse seront heureux, je l'espère, de contribuer à la réalisation de votre projet, les intérêts du prêtre et du cultivateur ne sont-ils pas intimement liés ensemble? Le prêtre et le colon ont été les deux grands bienfaiteurs de notre pays. Ensemble ils ont fondé la Nouvelle-France, ensemble aussi ils l'ont refaite au lendemain de la conquête. Ensemble, aujourd'hui ils feront la bonne action d'assurer le succès de votre oeuvre.

Aggréé, cher Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués en N.-S.—X. B.

Mgr Bernard a joint à cette belle lettre si encourageante une généreuse offrande de \$50.

Merci de tout coeur à Sa Grandeur pour ce gracieux envoi.

Ag. Couillard-Després,

Président du Comité,

St-Ours-sur-Richelieu.

le 12 juin 1916.

Texte de la conférence faite par M. Elphège Marier, avocat, au Cercle Olier No 127 de l'Alliance Nationale.

(Suite)

Est-ce que les soldats français, au commencement du siècle dernier, alors qu'ils luttaient contre l'Europe coalisée, se demandaient s'ils étaient de Bretagne, de Normandie ou de Provence, pour monter à l'assaut et remporter des victoires? Non ils n'avaient qu'un drapeau, c'était le drapeau de la France.

Ceux qui se battent aujourd'hui pour la défense des petits peuples, pour la liberté et la civilisation du monde, quoique de vingt nationalités différentes, n'obéissent-ils pas à une pensée suprême et unique, résultant de la coopération efficace de leurs chefs respectifs? L'union fait la force et le jour où cette union des Canadiens-français sera consommée, nous aurons fait un grand pas vers la réalisation de nos désirs les plus chers.

Maintenant, importe-t-il dans les circonstances, de travailler avec plus d'ardeur à la réalisation du but principal proposé par les fondateurs de nos sociétés?

Un seul coup d'oeil jeté sur la situation des Canadiens-français à travers la confédération suffit à nous convaincre que le temps presse.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en 1867, nous garantissait deux droits essentiels.

1. L'usage officiel de la langue française devant les tribunaux, dans les Législatures Provinciales et le Parlement Fédéral.
2. La liberté d'enseignement et le droit pour les minorités d'avoir des écoles séparées.

Quelles sont les provinces, excepté Québec, où l'on emploie la langue française devant les tribunaux, dans les législatures provinciales? Tout récemment, à Ottawa même, un avocat produisait à l'appui de ses prétentions dans une cause, un écrit rédigé en français: l'autre avocat exigea qu'il fut traduit en anglais avant de faire partie du dossier, et le juge soutint la prétention de ce dernier.

Entendez-vous d'ici les clameurs des Orangistes et des loyalistes d'Ontario, si dans la législature provinciale, à Toronto, un député se levait et adressait ses collègues en français. N'est-ce pas un journal de Toronto qui, ces jours derniers, rapportait avec indignation, le fait que deux personnes, dans un théâtre de cette ville, avaient employé un autre langage que l'anglais?